Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-332026-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres	: 15	L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la
Présents	: 15	Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie,
Procuration	: 00	sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
Votant	: 15	

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Yann SAUVÉE, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: participation aux frais de fonctionnement des écoles – année scolaire 2025/2026**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de la commune, pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un forfait, pour l'année scolaire 2025/2026, de :

- 1 080 € par élève résidant dans la commune et scolarisé à l'école Saint-Joseph de Saint-Méen.
- 400 € par élève résidant dans la commune et scolarisé dans une école privée d'une autre commune, ou dans une école publique pour laquelle la commune d'accueil ne demande pas l'application de son forfait.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN
29260 (Finistère)
R.F.